

CONVENTION DE PARTENARIAT GYMNOVA/UNSS

ENTRE :

La société GYMNOVA, dont le siège social est situé : 45 Rue Gaston de Flotte – 13 375 Marseille Cedex 12,

Représentée par Monsieur Rémi KARAKOTCHIAN, agissant en sa qualité de Directeur Général,

Ci-après dénommée **GYMNOVA** et 

D'UNE PART,

ET :

L'Union Nationale du Sport Scolaire, dont le siège est situé : 13 Rue St Lazare – 75 009 Paris,
Représentée par Laurent PETRYNKA agissant en sa qualité de Directeur de l'Association

Ci-après dénommée « UNSS »

D'AUTRE PART,

AU PREALABLE, IL EST RAPPELE CE QUI SUIT :

L'UNSS avec plus d'un million de licenciés organise tous les ans des compétitions scolaires pour les collèges et les lycées sur tout le territoire, du niveau du district aux phases finales nationales et internationales, dans différentes disciplines sportives et en particulier en Gymnastique Artistique et Sportive. Leur déroulement nécessite l'utilisation de matériel spécifique et de qualité.

GYMNOVA, concepteur, fabricant dans cette discipline, souhaite continuer à adapter son matériel aux évolutions du Sport Scolaire dont l'UNSS est la fédération. Il souhaite également en effectuer la promotion auprès du plus grand nombre et de tous les publics.

Dans ce contexte, les deux parties ont souhaité joindre leurs intérêts dans le cadre d'un partenariat afin de combiner leur savoir-faire pour permettre aux collégiens, aux lycéens et aux enseignants d'EPS de pratiquer des activités sportives dans les meilleures conditions d'enseignement et de sécurité de l'Association Sportive jusqu'au niveau national et international.

EN CONSEQUENCE, IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet et durée de la convention de partenariat :

La présente convention a pour objet de définir les conditions et modalités des relations de partenariat entre GYMNOVA – O'JUMP et l'UNSS.

La convention est conclue pour une durée de trois ans (3 ans) à compter du 1^{er} Juillet 2017 jusqu'au 31 Août 2020 et sera renouvelée ensuite chaque année par tacite reconduction.

Cependant, chaque année, l'annexe A sera réactualisée.



une société d' 

GYMNOVA SIÈGE SOCIAL • 45, RUE GASTON DE FLOTTE • CS 30056 • 13375 MARSEILLE CEDEX 12
TÉL. 04 91 87 51 20 • FAX 04 91 93 86 89 • www.gymnova.com • info@gymnova.com

S.A.S au Capital de 3 094 425 € • RCS Marseille 2000 B 00408 • SIRET 395 080 138 00021 • APE 4649 Z • TVA intracommunautaire FR 45 395 080 138



M
Pet

Article 2 – Modalités de réalisation :

Chacune des parties désigne un coordinateur qui sera mandaté pour agir au nom et pour le compte de son mandat dans le cadre de la présente convention. A la signature du contrat les coordinateurs sont :

Pour la société GYMNOVA - O'JUMP : Monsieur Rémi KARAKOTCHIAN

Pour l'UNSS :

Dossier partenariat : Monsieur Charles KASHEMA

Dossier sportif : Madame Françoise BARTHELEMY

Article 3 – Prestations fournies par GYMNOVA – O'JUMP :

3.1 Les Championnats de France UNSS

GYMNOVA - O'JUMP s'engage à fournir le matériel gymnique complet nécessaire aux différents championnats de France de Gymnastique à savoir :

- CF GAM/GAF Equipe d'établissement
- CF GAM/GAF Excellence

Ces 2 compétitions sont regroupées sur un même lieu et une même date.

Sous réserve de disponibilités du plateau de compétition aux dates demandées.

Le plateau GAM/GAF sera conforme aux normes FIG en vigueur au moment des compétitions.

Une assistance technique (minimum 1 personne) est assurée pendant la durée de la compétition pour les opérations de montage, démontage et de maintenance des différents équipements pendant les épreuves.

La prestation GYMNOVA - O'JUMP se limite à l'équipement de la salle de compétition, les lieux d'échauffement étant le plus souvent équipés de matériel local. Néanmoins, en cas de problèmes, les besoins en matériel complémentaire seront étudiés conjointement par le Directeur National en charge du partenariat et la société GYMNOVA - O'JUMP, qui pourra fournir ou pas le matériel en fonction de ses possibilités.

3.2 Transport du matériel

L'acheminement du matériel (aller et retour) sur les lieux de compétitions sera pris en charge par GYMNOVA - O'JUMP et sous la responsabilité de GYMNOVA - O'JUMP dans la limite d'un Championnat de France par an.

Le(a) Directeur(trice) National(e) en charge du partenariat transmettra les dates, lieux de compétitions, les noms et les coordonnées des organisateurs locaux à la société GYMNOVA – O'JUMP par courriel au moins 9 mois avant la date des championnats sous forme de l'annexe A.



Handwritten signature and initials in blue ink.

En cas de force majeure, tel qu'accident de la route, incendie ou autre, ne relevant pas de la responsabilité de GYMNOVA - O'JUMP, les organisateurs devront accepter un autre matériel que celui qui aurait dû être installé, sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée à GYMNOVA - O'JUMP.

3.3 Tarifs préférentiels

GYMNOVA - O'JUMP s'engage à consentir une réduction de 15 % sur le tarif en vigueur et sur tout le matériel qui sera enlevé sur place à la fin de la compétition, dans la mesure où GYMNOVA - O'JUMP déciderait de mettre ce matériel en vente ou sur du matériel complémentaire qui ferait l'objet d'une prévente organisée conjointement (UNSS/GYMNOVA- O'JUMP).

3.4 Places réservées

GYMNOVA - O'JUMP réservera dans la mesure du possible en accord avec la direction de l'UNSS, un nombre de places limité dédié à quelques élèves pour assister aux événements gymniques (nationaux ou internationaux) se déroulant en France : en fonction de la dotation de la FFG à GYMNOVA - O'JUMP, nous pourrions envisager de faire gagner des places pour les Internationaux de France de Paris (modalités à organiser avec l'UNSS).

3.5 Vidéos

A l'occasion d'événements nationaux gymniques UNSS et en accord avec la direction de la communication, la réalisation de vidéos partagées GYMNOVA - O'JUMP /UNSS sera envisagée dans le cadre d'une promotion produit.

Article 4 – Contreparties accordées à GYMNOVA – O'JUMP par l'UNSS :

4.1 Utilisation de la dénomination officielle :

L'UNSS accorde par la présente à GYMNOVA - O'JUMP qui l'accepte, le droit d'utiliser la dénomination officielle suivante et ce pendant la durée de la présente convention :

« GYMNOVA - O'JUMP : Partenaire officiel de l'UNSS »

4.2 Statut de partenaire officiel :

Le statut de partenaire officiel, qui comprend le droit d'utiliser le logo officiel de l'UNSS, est accordé à GYMNOVA - O'JUMP dans ses publicités, catalogues, dépliants, brochures et site internet. L'UNSS souhaite recevoir le BAT avant publication.

Ce statut de partenaire officiel donne à Gymnova le droit d'être présent dans l'espace partenaire sur le site <http://unss.org/> avec un lien sur le site de GYMNOVA et O'JUMP.

4.3 Droit personnel et non transférable :

L'UNSS octroie à GYMNOVA - O'JUMP le droit d'utilisation du logo officiel et de la dénomination officielle d'une manière non exclusive, personnelle et non transférable. Le droit d'utilisation accordé à GYMNOVA - O'JUMP est non exclusif dans la mesure où d'autres partenaires de l'UNSS ont le droit d'utiliser le logo officiel. Le droit d'utilisation est cependant exclusif pour les produits concédés dans la mesure où aucune entité ne se verra octroyer le droit d'utiliser le logo officiel en rapport avec les produits concédés.



Handwritten signature and initials.

4.5 Campagne de communication :

GYMNOVA – O’JUMP aura droit de bénéficier de plusieurs campagnes de communication :

- Une campagne Emailing vers toutes les AS une fois par an présentant les partenaires dont Gymnova – O’JUMP (9500 AS + 35000 enseignants animateurs d’AS + 16000 Chefs d’Etablissement)
- 3 campagnes Emailing par an vers toutes les AS artistiques en lien avec la Gymnastique Artistique, la Gymnastique Acrobatique et la Gymnastique Rythmique.
- Le partage du listing des AS et des référents d’activité
- La communication du répertoire des cadres UNSS (Services départementaux et Régionaux).
- Une fois par an :
 - Parole donnée à un(e) responsable Gymnova – O’JUMP sur une thématique précise (présentation en lien avec l’UNSS), ou à un représentant de la FFG toujours en lien avec le sport scolaire, ou à un(e) gymnaste de haut niveau/ambassadeur.drice Gymnova – O’JUMP
 - Parole donnée à un membre de Commission Mixte Nationale Gymnastique Artistique ou à un(e) Jeune Juge UNSS
 - Focus Gymnova – O’JUMP chaque année en lien avec le Championnat de France UNSS ou un championnat du monde scolaire ISF

L’UNSS propose à GYMNOVA – O’JUMP la possibilité d’organiser un évènement en lien avec une Association Sportive de Gymnastique Artistique (Ex : master class sur le Développement Durable/entreprise française leader mondiale de l’équipement gymnique avec la présence d’élèves, d’enseignants et d’une (e) gymnaste de Haut Niveau/ambassadeur Gymnova – O’JUMP).

Si souhaité, l’UNSS propose à Gymnova – O’JUMP l’organisation de 2 jeux concours par an sur les réseaux sociaux (création et mise en ligne UNSS, dotation fournie par Gymnova – O’JUMP).

L’UNSS réserve à Gymnova – O’JUMP une présence sur le nouveau mag UNSS (fournir une pub format A4 pdf) : informer GYMNOVA – O’JUMP un mois avant la date de parution.

Possibilité offerte de mise en avant d’une vidéo Gymnova – O’JUMP ou d’un ambassadeur Gymnova – O’JUMP sur le site de l’UNSS.

Fait à Lyon

Le 4 Juillet 2017

Pour GYMNOVA – O’JUMP
Monsieur Rémi KARAKOTCHIAN
Directeur Général
Signature :

Pour l’UNSS
Monsieur Laurent PETRYNKA
Directeur
Signature :

En présence de N. YANN CUCATERAT
Adj au Maire de LYON.